

# Défendre les revendications aujourd'hui et demain

## URIS

**A** lors qu'il y a bien des raisons d'être inquiets à propos de l'avenir des services publics, de l'avenir de l'éducation nationale et de l'avenir tout court, nous considérons qu'il faut garder le cap d'un syndicalisme qui défende les revendications.

Les enseignants des lycées ont réclamé pendant des mois le maintien de leurs établissements en Éducation Prioritaire. La ministre Najat Vallaud Belkacem a répondu que le prochain quinquennat devrait apporter une réponse à cette demande. La détermination des personnels n'a pas faibli, ils ont poursuivi leur mobilisation pour obtenir des mesures pérennes.

Pendant quatre mois la FSU avec la CGT, FO et Solidaires, a participé à l'action avec des millions de salariés pour le retrait de la loi El Khomri. Or un changement brutal d'orientation est intervenu de la part des responsables nationaux de la FSU.

### Loi El Khomri :

- Le 6 décembre 2016, les représentants de la FSU ont voté pour la mise en place du CPA (Compte personnel d'activité) institué par l'article 39 de la loi Travail dans la Fonction Publique. Le CPA installe l'individualisation des droits au détriment des statuts et des droits collectifs.

- Le 4 janvier 2017 la FSU a signé l'appel « c'est quoi ce travail » dans lequel ne figure plus la demande d'abrogation de la loi.

Nous considérons que le rôle de notre fédération n'est pas de participer à la mise en place de la loi El Khomri mais qu'elle doit rester fidèle au mandat donné par des millions de manifestants au printemps : abrogation de la loi El Khomri.

**PPCR** <sup>1</sup> : La FSU a décidé, à une courte majorité, de signer l'accord PPCR <sup>1</sup>

Or,

- l'augmentation des retenues pour pension et l'absence de revalorisation du point d'indice de mars 2017 à 2020, entraîneront des gains salariaux très faibles,

- la classe exceptionnelle ne sera réservée qu'à quelques-uns,

- la réforme de l'inspection et de l'évaluation des enseignants comporte un projet de grille où l'évaluation du travail de l'enseignant dans sa classe n'est pris en compte que par un seul item sur douze.

Les représentants de la FSU ont voté pour le décret au CTM (Comité technique ministériel) du 7 décembre 2016. Comment alors combattre le projet d'arrêté sur l'évaluation en préparation ?

Dans les collèges et les lycées, le risque est grand que cette réforme puisse permettre aux chefs d'établissement d'intervenir dans le domaine de la pédagogie des enseignants et de la contrôler.

**Sélection à l'université** : Les représentants de la FSU ont signé l'accord avec la ministre instaurant la sélection à l'entrée du master. La loi adoptée fin 2016 saborde le droit à la poursuite d'études.

À chacune de ces occasions la FSU s'est retrouvée en opposition avec les organisations CGT, FO, Solidaires qui ont à chaque fois combattu à juste titre les mesures gouvernementales. À chaque fois les représentants de la FSU se sont retrouvés dans des votes communs avec la CFDT et l'UNSA, organisations qui ont approuvé la loi El

Khomri. La FSU doit, comme elle l'a fait pour la loi EL Khomri, agir pour un syndicalisme de défense des revendications.

**Abrogation de la réforme des rythmes scolaires**

**Abrogation de la réforme des collèges**

**Non à la sélection à l'université**

**Non au projet d'évaluation PPCR** <sup>1</sup>,

**Non à l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement**

Nous nous présentons pour défendre ce mandat, au delà des frontières artificielles de "tendance".

*1 Parcours professionnels, carrières et rémunérations*

**ACKERMANN Thibaut SNES**  
**SUCHARD Sophie SNES**  
**BISMUTH Simone SNES**  
**PINKERT Emmanuelle SNES**  
**HEDIN Jean SNES**  
**HERON Corinne SNES**  
**WOS Sonia SNES**  
**DOMARADZKI Arlette SNES**

